

(D. 1,088.)

BUREAU DU CONTRÔLE, CANADA,

MONTRÉAL, 21 juillet 1870.

Conformément à vos instructions, je me suis rendu à Ottawa le 16 de ce mois, et me suis mis en rapport avec le lieutenant-colonel Powell, sous-adjutant-général de la milice, qui remplit les fonctions de l'adjutant-général. actuellement en Angleterre.

J'ai vu ensuite, en compagnie du colonel Powell, l'honorable Sir George Et. Cartier, baronnet, ministre de la milice et de la défense, lequel m'a autorisé à vous faire part de ce qui suit :—

Sir George Cartier désire recevoir du gouvernement impérial, pour le gouvernement canadien, toutes les munitions détaillées dans les listes ci-jointes (A. et B.), sauf les tentes qui ne sont pas neuves, et toutes les munitions qui ne seront pas acceptées par les officiers du gouvernement canadien. S'il se trouve des fifres et des tambours à l'aide desquels pourraient être formées des petites musiques, Sir G. Cartier désire qu'ils soient ajoutés à la liste. Le chiffre des cartouches blanches Snider devra être augmenté d'un million * à 5 millions, et les cartouches à balle de 4 millions à 8 millions.

Le gouvernement canadien pourra recevoir des magasins impériaux d'Angleterre, n'importe quel nombre de carabines Snider perfectionnées (si toutefois un modèle perfectionné est adopté) en échange d'un nombre égal de carabines Snider-Enfield, en payant la différence, et à la condition que les carabines reçues en échange soient neuves.

Les canons à âme lisse seront pris comme réserve par le gouvernement canadien au lieu d'être vendus et évalués à £2 2s. 0d. sterling la tonne, prix auquel les derniers ont été vendus et que le ministère de la guerre a fixé pour la vente du reste.

Pour ces armes, les 15 pour cent ordinaires, établis pour subvenir aux dépenses départementales, ne seront pas payés par le gouvernement canadien.

Le paiement de toutes les munitions prises se fera en cinq versements annuels et égaux.

J'ai expliqué à Sir George Cartier et au colonel Powell, que vu la distribution faite pour l'expédition de la Rivière-Rouge et au gouvernement canadien, toutes les munitions indiquées dans la liste annexée n'étaient pas maintenant disponibles et ne pouvaient, par conséquent, leur être transmises, mais qu'il serait fait une diminution proportionnelle dans le paiement à faire.

Sir George Cartier a dit ensuite, que lorsqu'il recevrait le rapport officiel du colonel Powell, il soumettrait la question à ses collègues, tout en recommandant l'adoption des arrangements ci-dessus, et qu'il ne voyait rien qui empêchât d'adhérer à sa recommandation.

B. H. MARTINDALE.

Sous-Contrôleur.

A Lieutenant-Général Commandant.

*[Seulement 2,000,000 de cartouches peuvent être livrés, c'est tout le surplus qu'avaient les troupes régulières.]

(8,673.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE MILITAIRE,

OTTAWA, 5 septembre 1870.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 22 août au sujet du transfert au gouvernement du Canada de certaines réserves d'armes et de munitions, le gouverneur-général m'a chargé de vous informer qu'il avait reçu avis d'Angleterre, que s'il doit se faire quelque arrangement avec le Canada dans le but de lui accorder du délai pour le